



Natura 2000



FR 8201658

B6 « Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents »

Conseil Municipal de Pranles

25 octobre 2012



Natura 2000



DEROULEMENT DE LA SEANCE

- Présentation du SMEC et de la démarche Natura 2000
- Organisation et mise en œuvre localement
- Présentation du site B6 et de son animation
- Echanges



Le Syndicat Mixte Eyrieux Clair



- **Créé en 1997 afin de mettre en œuvre une politique concertée de gestion de la ressource en eau**
- **Les objectifs originels du SMEC (Contrat de rivière) sont la réhabilitation et la valorisation des milieux aquatiques, soit des actions en faveurs de :**
 - L'amélioration de la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau
 - La restauration des berges et du lit des cours d'eau
 - La prévention des crues
 - La mise en valeur de l'écosystème aquatiques
- **3 missions (outils) aujourd'hui pour le SMEC :**
 - Contrat de rivière (obligatoire) - 58 communes
 - SPANC (optionnelle) - 44 communes
 - Natura 2000 (optionnelle) - 33 communes
- **2nd contrat de rivière pour 2013**



Natura 2000



« Gérer ensemble un territoire pour mieux préserver son patrimoine naturel »

- Démarche d'initiative européenne, transposée en droit français, pour le maintien de la biodiversité dans le cadre du développement durable et intégré localement
 - Se base sur 2 grands principes et la réglementation :
 - Volontariat et contractualisation
 - Veille réglementaire au regard des activités, projets, ouvrages et aménagements afin d'intégrer et respecter le patrimoine naturel reconnu
- ↳ Evaluation d'incidence
- Sur 2 Directives : « Habitats » et « Oiseaux »

LES CHIFFRES CLÉS du réseau Natura 2000

NATURA 2000 EN EUROPE

Natura 2000 regroupe
27 000 sites

96 millions
d'hectares

Les espaces Natura 2000
recouvrent le territoire
de l'UE à hauteur de

18%

dont 20 millions d'hectares
de territoires marins

1 753 sites
Natura 2000

Ces sites recouvrent
12,55%
de surface terrestre
soit 6,9 millions d'hectares



384 sites au titre de la
Directive «Oiseaux»

1 369 sites au titre de la Directive
«Habitats, Faune, Flore»

9 000

communes sont concernées
(au minimum 5% de leur territoire en zone Natura 2000)
ce qui représente **15 millions** d'habitants



6%
zones humides



13%
landes et
milieux ouverts



41%
terres agricoles



1%
territoires
artificialisés



39%
forêts

LES CONTRATS NATURA 2000

12 000 contrats Agricoles (MAET) Natura 2000
soit près de **200 000** hectares

1 090 contrats non agricoles dont **187** contrats forestiers



Natura 2000 en Ardèche

Nombre de sites = 24

- Directive « Habitats » : 21 sites soit 49 552 Ha (8,90%)
- Directive « Oiseaux » : 3 sites soit 6 165 Ha (1,11%)

Organisation

- 22 comités de pilotage (COFIL) locaux et 1 départemental
- 40 groupes de travail
- Soit plus de 1 300 personnes et structures en Ardèche associées à la démarche

Documents d'objectifs (DOCOB)

- documents d'objectifs validés par COFIL : 15
- documents en cours de rédaction : 8 (dont 2 ZPS)
- documents à initier : 3, dont le site B6

Les Sites Natura 2000

ZPS (Zones de Protection Spéciales)

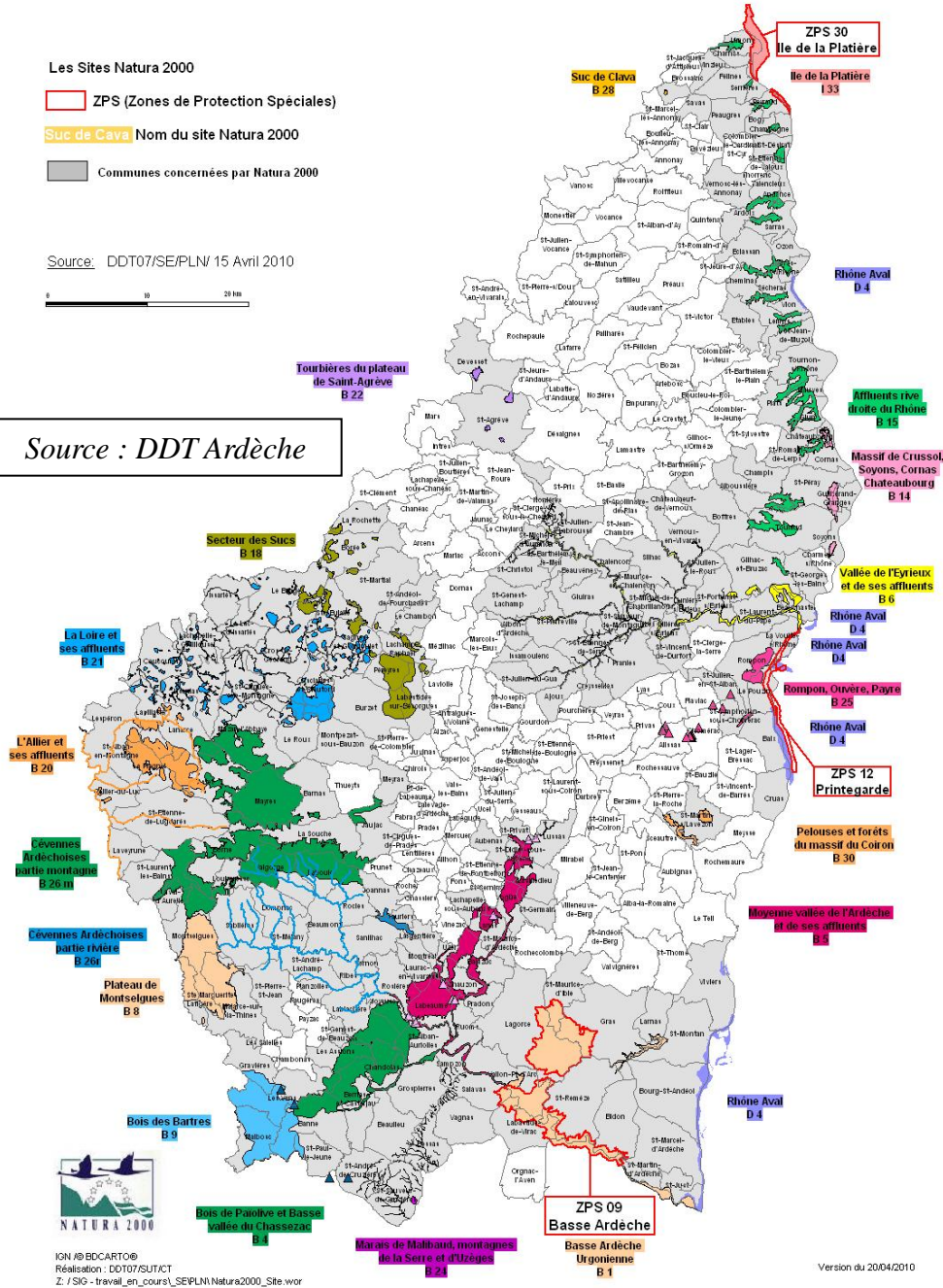
Suc de Clava Nom du site Natura 2000

Communes concernées par Natura 2000

Source: DDT07/SE/PLN/ 15 Avril 2010

0 10 20 km

Source : DDT Ardèche





Natura 2000

Comment ça marche?

Document d'Objectifs (DOCOB)

- Document de référence d'un site Natura 2000
- Etude DOCOB :
 - Diagnostic naturaliste et socio-économique
 - Mise en évidence des enjeux/objectifs de gestion
 - Délimitation du périmètre
 - Proposition d'un programme d'actions (Charte, contrats, autres)
 - Modalités d'évaluation et de suivi des mesures (l'évaluation financière du programme d'actions)
- Concertation : groupes de travail + COFIL (dialogue territorial)
- Validé par le COFIL et fait lieu à un arrêté préfectoral

Comité de Pilotage (COFIL)

- Organe local de concertation et de débat
- Composé d'élus, d'acteurs administratifs, scientifiques et d'usagers du territoire (arrêté préfectoral)
- Valide et suit la mise en œuvre du DOCOB
- Est présidé par un élu qui est désigné par les membres élus du COFIL (communes, intercommunalités, CG, Région) pour 3 ans
- Valide la composition des groupes de travail
- 1 réunion minimum du COFIL par an (5 durant les 2 ans d'élaboration du DOCOB)



Animation



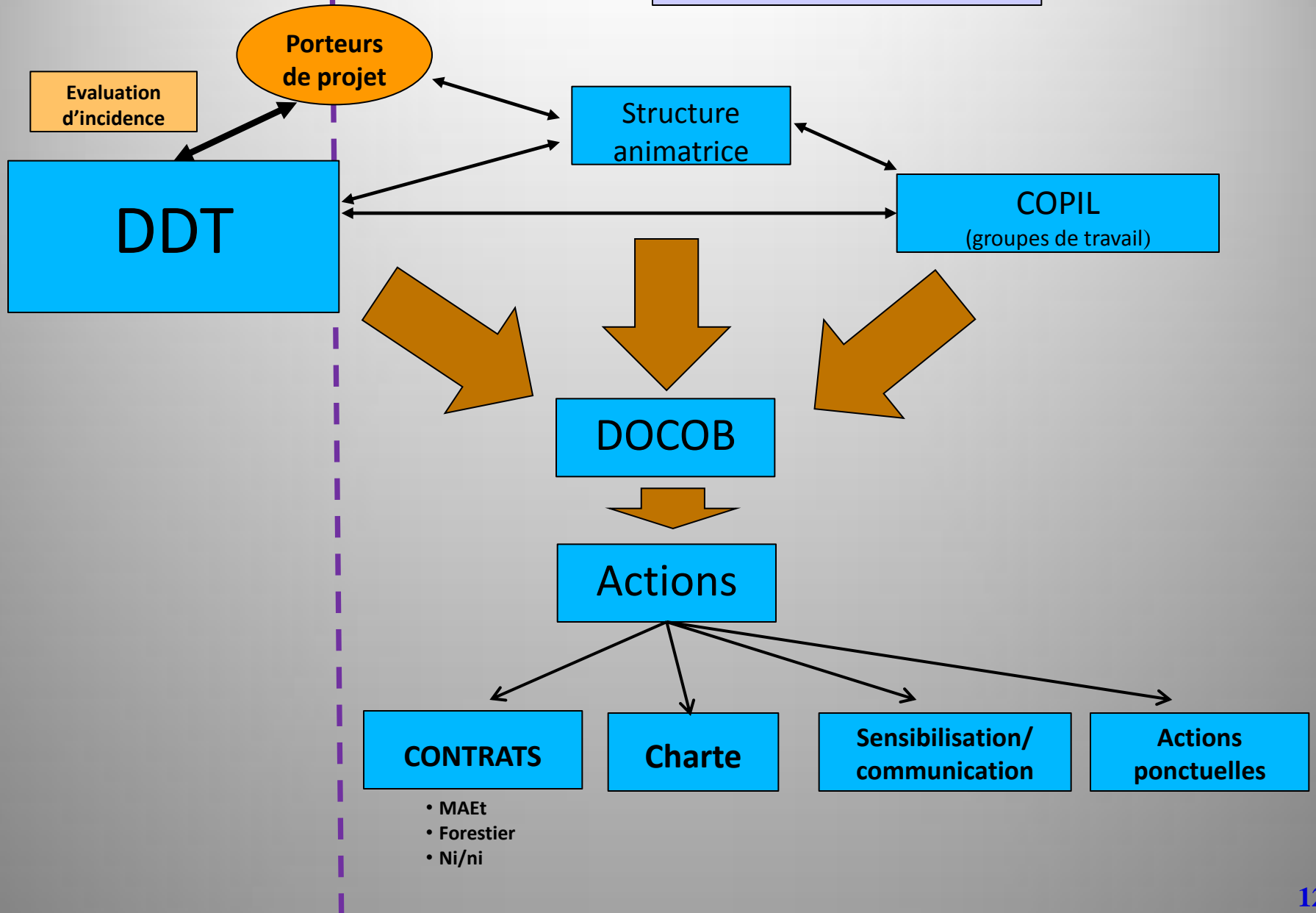
⇒ Structure animatrice :

Structure qui porte l'élaboration du DOCOB et assure sa mise en œuvre, son animation (commune, collectivité, administration,...)

Elle est accompagnée dans cette animation par les services de l'Etat (DDT - signature d'une convention cadre)

⇒ Chargé de mission Natura2000

- **Assure l'animation et le montage du DOCOB**
- **Assure l'animation, la mise en œuvre technique et administrative du site**
- **Veille réglementaire : rôle d'information**





Animation : actions Natura 2000



- Les contrats Natura 2000

- Contrat MAEt (Mesure Agro-Environnementale territorialisée) pour les exploitants agricoles
- Contrat forestier pour les mesures forestières
- Contrat ni forestier-ni agricole pour les autres actions

Engagement sur des pratiques en adéquation avec les enjeux environnementaux avec rémunérations en compensation

- La Charte Natura 2000

Basée sur le volontariat (pas de contre partie financière), elle s'inscrit en réponse à des enjeux identifiés (précise les territoires, habitats, espèces concernés par engagement) sur des engagements de gestion courante et durable « bonnes pratiques - faire ou ne pas faire »

- Sensibiliser, informer, communiquer

- Suivis scientifiques : suivis agronomiques, écologiques, faunistiques, etc.

- Actions ponctuelles de restauration de milieux, de protection

Veille réglementaire : L'évaluation d'incidence (EI)

« Prévenir les éventuels effets d'un projet sur la biodiversité »

- Etat initial du milieu où s'implante le projet (faune, flore, socio-économique), mise en avant des enjeux
- Description du projet, aménagement, évènement, etc.
- Description des incidences du projet sur l'état initial (directes, indirectes, durant la phase de travaux, etc.)
- Propositions de mesures de réduction, de suppression, compensatoires et/ou d'accompagnement face aux enjeux, si il y a préjudice
- Description des incidences du projet après mise en place des mesures
- Validation du dossier par arrêté préfectoral

Service de l'Etat : rôle de contrôle

Structure animatrice : rôle d'information

⇒ PRINCIPE DE PROPORTIONNALITÉ !!!



Natura 2000

Le site B6/FR8201658

« Vallée de l'Eyrieux et ses affluents »

Le Site B6

Landes, forêts et milieux aquatiques de la vallée de l'Eyrieux et de ses affluents

- Proposition de Site d'Importance Communautaire (SIC) 1996
- 1073 ha comprenant 191km de linéaire de cours d'eau
- 33 communes dont 1 sur le département de la Drôme
- Descriptif du site
 - Eaux douces intérieures (50 %)
 - Landes, broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana (35 %)
 - Forêts caducifoliées (10 %)
 - Forêts sempervirentes non résineuses (5%)

Le Site B6

Landes, forêts et milieux aquatiques de la vallée de l'Eyrieux et de ses affluents

- Habitats :

- Forêts alluviales à *Alnus Glutinosa* et *Fraxinus excelsior**
- Landes sèches européennes*



Le Site B6

Landes, forêts et milieux aquatiques de la vallée de l'Eyrieux et de ses affluents

- Habitats :

- Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*
- Formations montagnardes à *Cytisus purgans*
- Mattorals arborescents à *Juniperus* spp.



Le Site B6

Landes, forêts et milieux aquatiques de la vallée de l'Eyrieux et de ses affluents

- Faune :

Castor, Petit Rinolophe, Sonneur à ventre jaune, Cordulie à corps fin, Ecaille Chinée*, Ecrevisse à pattes blanches, Barbeau méridional, Lamproie de Planer, Blageon, Chabot

- Flore :



Numéro SPN

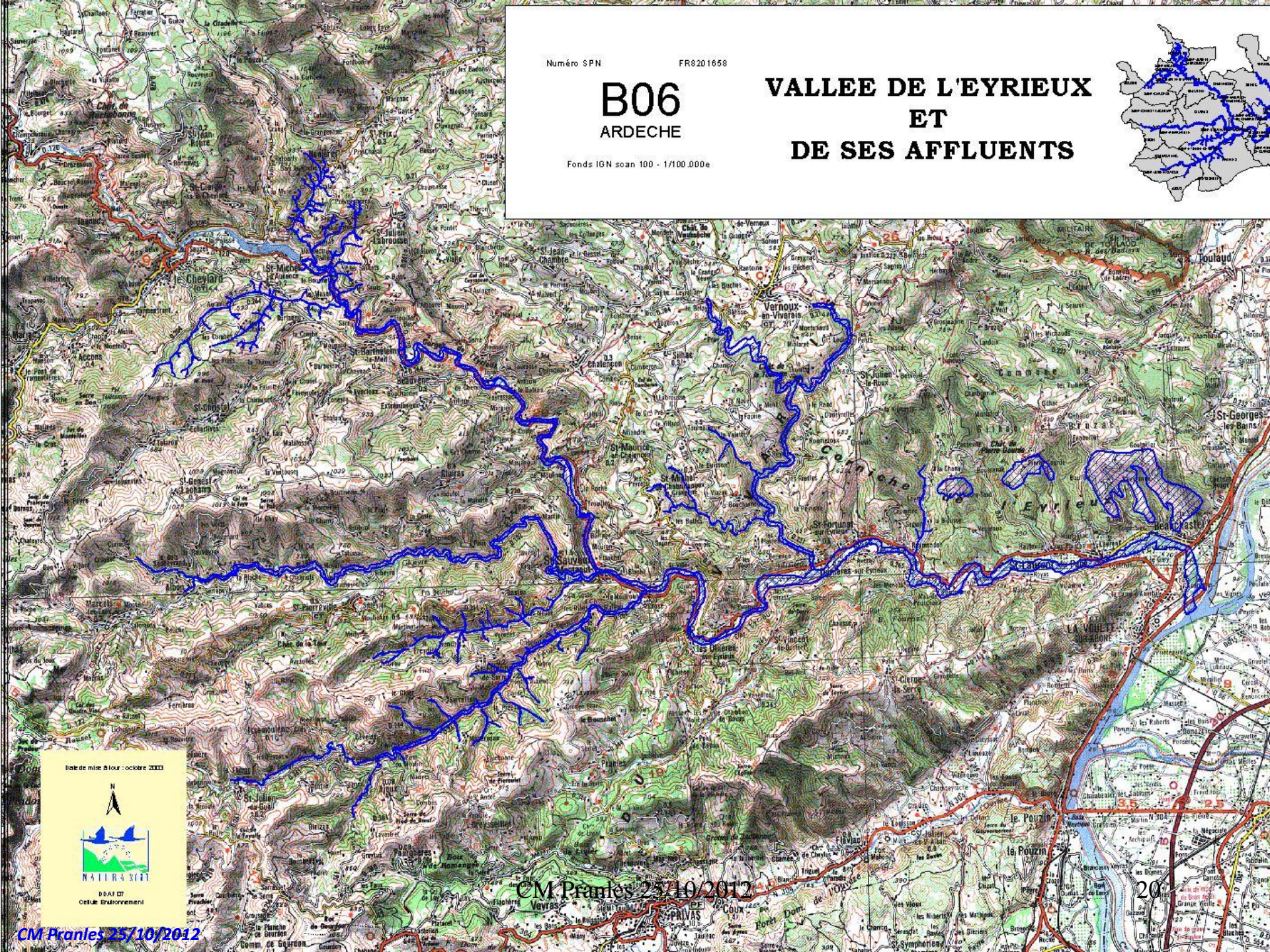
FR8201658

B06

ARDECHE

VALLEE DE L'EYRIEUX ET DE SES AFFLUENTS

Fonds IGN scan 100 - 1/100.000e



Date de mise à jour : octobre 2013



CM Praries 25/10/2012

CM Praries 25/10/2012

20

Animation

- Appropriation du territoire : recueil bibliographique/de données et échanges (faune, flore, habitat, socio-économique)
- Concertation/rencontre des usagers, acteurs et collectivités
- Animation
 - Coordination (ENS, Contrat de rivière, ...)
 - information, communication
 - Sensibilisation
 - veille réglementaire (rôle d'information/d'accompagnement)

Lancement de l'étude DOCOB

- Constitution du cahier des charges
- Proposition d'un périmètre d'étude

Plus vaste mais inclus au périmètre des 33 communes initiales

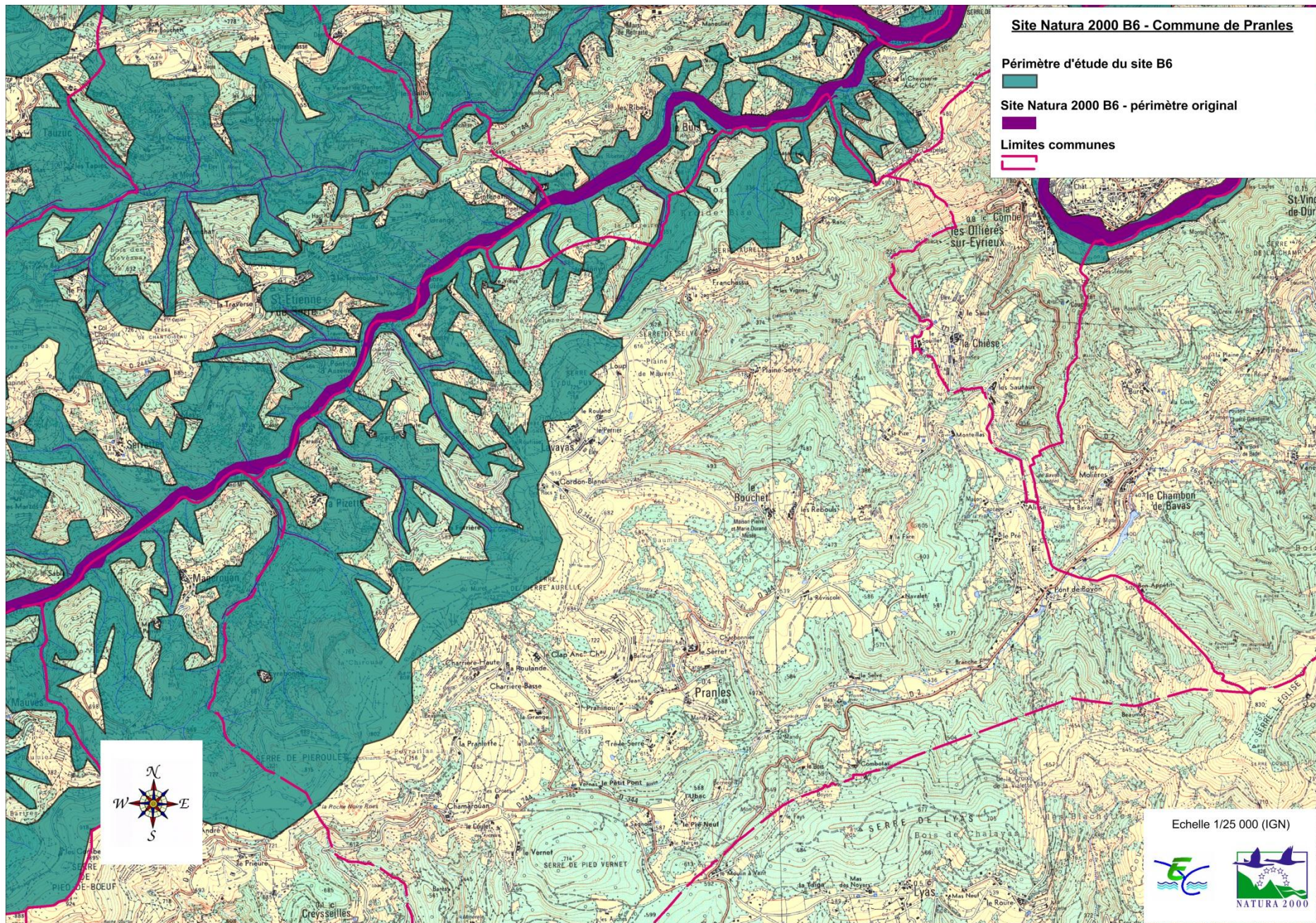


Validé par le COPIL le
25/12/2012

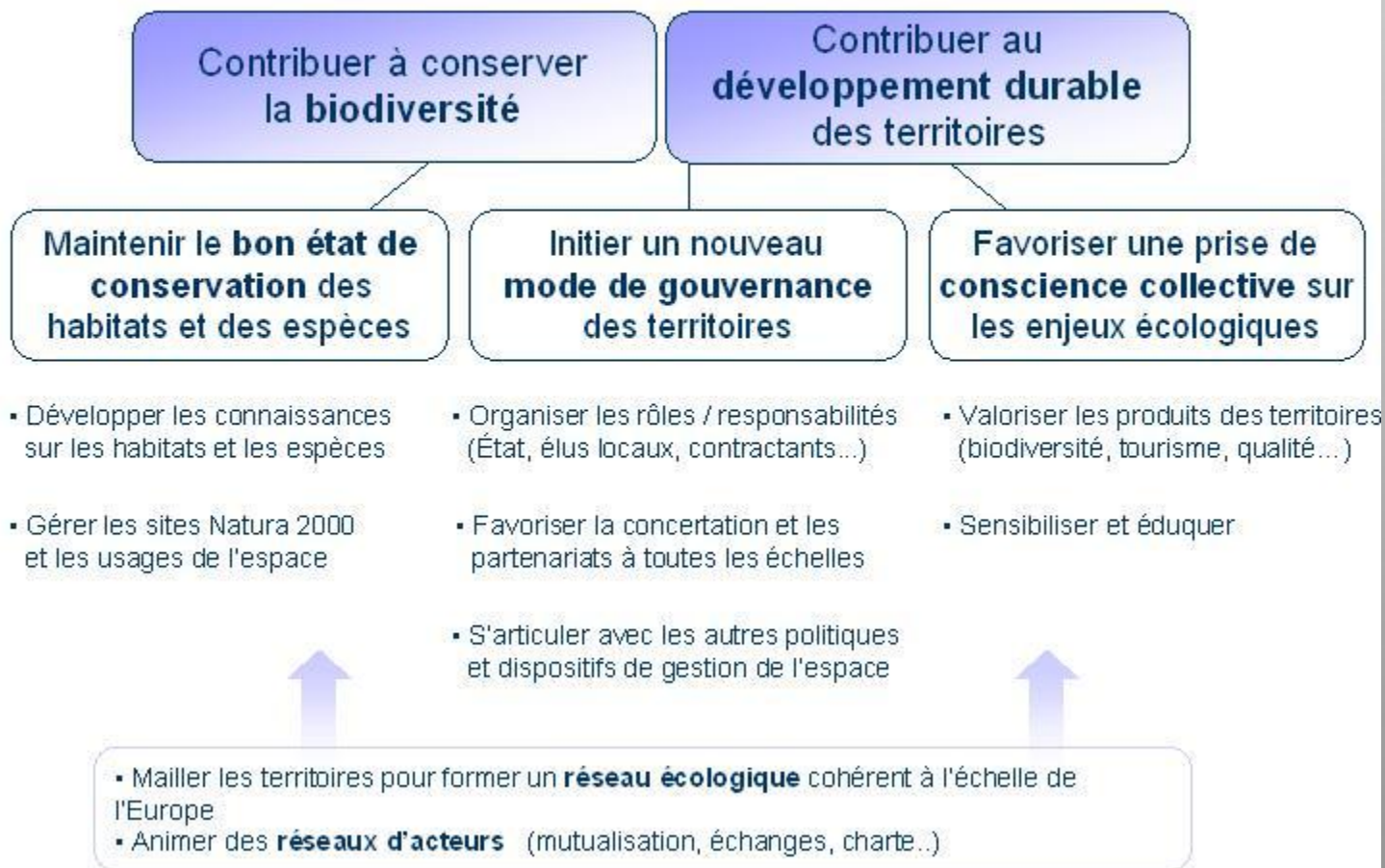
- Lancement de la consultation 28 juin 21012
- Aujourd'hui : étude des offres et choix d'un prestataire Octobre 2012
- A venir :
 - Lancement de l'étude Début novembre 2012
 - COPIL de lancement Fin novembre 2012

Etude de 2 ans réalisée en concertation avec les acteurs et usagers du territoire

Etude DOCOB et commune de Pranles



Les objectifs de Natura 2000





Natura2000

B6 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents »

Syndicat Mixte Eyrieux Clair

1, rue de la Pize

07140 LE CHEYLARD

Président du COPIL : M. Marc CHOUTEAU

Animateur : M. Guillaume CHEVALIER

Téléphone : 04 75 29 72 93

Mail : natura2000.eyrieux@inforoutes-ardeche.fr